

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 21 février 2024

 PREFECTURE
DE LA CHARENTE

26 FEV. 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes de Rioux-Martin, sous la présidence du Président, M. Stéphane BEGUERIE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier		M. BEGUERIE Stéphane	M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal	X		M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BOUDEAU Jérémy	X		M. BONIN Joël	X	
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon	X		M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril			M. CHAUVIT Baptiste		
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	X		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	X		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex SAINT-LAURENT de BEL.	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximillian		
NABINAUD	M. GRARE Didier	X		M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François			M. JALLET Bernard	X	X
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	X		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël	X	
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick	X		M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique	X		M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	X		M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine	X	
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice	X	
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal	X		Mme PETIT Nadine	X	X

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	X	X
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain			Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques	X		M. JOUANET Arnaud		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. COUTAUD Yannick		

Date de la convocation : 14 février 2024 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 29

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 7

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 1 : M. MAFFRE Xavier a donné son pouvoir à M. BEGUERIE Stéphane

Nbre de votants : 33

Secrétaire de séance : Mme RICHARDS Dominique

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. BONDU Valentin, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA



OBJET : Restauration de la continuité écologique sur la Tude en liste 1, ouvrage de Champ Rose (OP 5)

EXPOSE :

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical le cadre réglementaire concernant le classement des cours d'eau, qui vise à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières (art. L214-17 du code de l'environnement).

Deux arrêtés ont été publiés le 07/10/2013 :

- 1^{er} arrêté établit la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit,
- 2^o arrêté établit la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau de novembre 2013.

La loi biodiversité avait prolongée ce délai de 5 ans sous conditions. Sur notre territoire sont concernées la Tude à l'aval du moulin de Bosseau et la Viveronne à l'aval du moulin de Céron. 9 ouvrages sont concernés par le classement (espèces cibles : anguille et brochet).

Pour la Tude, la restauration de la continuité écologique des ouvrages hydraulique est une action phare du PPG 2018 - 2027. Plusieurs ouvrages ont déjà fait l'objet d'études et de travaux de restauration de la continuité écologique. Il est proposé, de lancer les travaux pour la restauration hydromorphologique permettant d'assurer la continuité piscicole, au niveau de l'ouvrage de Champ Rose, communes de Juignac et de Montmoreau.

Ces travaux seront inscrits en opération financière n°167 et pourraient être engagés en 2024, après une procédure de consultation.

Pour des raisons de gestion administrative, technique et financière, chaque ouvrage, **dont celui de Champ Rose, ouvrage principal n°5**, fera l'objet d'une délibération et d'une opération d'investissement distincte.

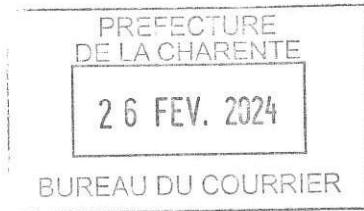
OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	COÛT (en € HT) Prévisionnels	COÛT (en € TTC) Prévisionnels
OP 167	A2/B2 : Travaux de restauration hydromorphologique Travaux pour la restauration de la continuité écologique	TUDE en liste 1 ouvrage de Champ Rose sur Juignac/Montmoreau (ouvrage principal n°5)	40 000 €	48 000 €

Cette dépense a été estimée globalement à 48 000 € TTC. Elle regroupe les dépenses de travaux. Il est proposé que ces dépenses soient inscrites au budget d'investissement de 2024 et qu'elles fassent l'objet de demandes de subventions auprès de nos financeurs.

RESOLUTION :

Le Comité Syndical, après le vote suivant :

- Votants : 33
- Voix exprimées : 33
- Majorité absolue : 17
- Pour : 33 voix
- Contre : 0
- Abstention : 0



DELIBERATION N° 16/2024

DECIDE :

- D'INSCRIRE au budget primitif 2024, l'opération suivante : OP n° 167, restauration hydromorphologique permettant d'assurer la continuité piscicole de l'ouvrage de Champ Rose OP5, sur la Tude en liste 1, communes de Juignac et Montmoreau, coût prévisionnel : 48 000 € TTC,
- De SOLLICITER des subventions auprès de nos différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Charente et Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de Champ Rose OP 5 en liste 1, sur la Tude, communes de Juignac et de Montmoreau, phase travaux, pour un montant prévisionnel de 48 000 € TTC.
Les montants de demandes de subventions seront ajustés eu égard au résultat de la consultation des entreprises et des règlements d'aides de chaque partenaire au moment du dépôt des demandes.
- De DONNER le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire
Mme Dominique RICHARDS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DR', written over a horizontal line.

Le Président,
M. Stéphane BEGUERIE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Beguerie', written over a horizontal line.
A blue logo for SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant) Dronne Aval. It features a stylized blue wave graphic on the left and the text 'SABV Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant' and 'Dronne Aval' on the right.